

**Motion du 4 avril 2017 de Mmes et MM. Grégoire Carasso, Alain de Kalbermatten, Albane Schlechten, Marie-Pierre Theubet et Patricia Richard: «Qu'il lâche le pinceau au profit du marteau (pour un saut qualitatif en matière d'aménagements cyclistes)!»**

(ainsi amendée et acceptée par le Conseil municipal  
lors de la séance du 5 avril 2017)

*MOTION*

Considérant:

- les évolutions et tendances en matière de mobilité en Ville de Genève entre 2000 et 2010 (source: le microrecensement mobilité et transports – MRMT):
  - déplacement mobilité douce: de 43% à 52% (évolution de la part modale)
  - déplacement transport individuel motorisé: de 40% à 29% (idem);
- l'initiative municipale «Pour la réalisation de pistes cyclables» approuvée par 82% des citoyen-ne-s en 1989;
- la loi sur la mobilité douce entrée en vigueur en 2011 suite au vote populaire de l'initiative 144 et fixant l'objectif d'aménager en huit ans des pistes cyclables (structurées, continues, directes et sécurisées) sur le réseau de routes primaires et secondaires;
- la nouvelle loi pour une mobilité cohérente et équilibrée, plébiscitée par le peuple le 5 juin 2016, qui donne la priorité à la mobilité douce dans les centres urbains;
- le plan directeur communal 2020, sa priorité N° 5 («une ville responsable»), son indicateur 5.1 («taux d'avancement du programme d'aménagements cyclables») et sa fiche d'action A14 («réseau et stationnement cyclable»);
- le rapport 114 de la Cour des comptes (mars 2017) intitulé «Evaluation de la politique de mobilité douce» et notamment les constats suivants:
  - seuls 9% (soit 11 km) des aménagements cyclables en ville de Genève sont des pistes cyclables (contre 59% d'aménagements en zones 20 km/h et 30km/h, les moins dangereux pour les vélos);
  - les deux tiers des points noirs (zones les plus dangereuses pour les cyclistes) concernent la ville de Genève, tout comme les sept secteurs les plus critiques sous l'angle des statistiques accidents;
  - les compromis passés entre les magistrats de la Ville et du Canton, à l'image scandaleuse de la route de Malagnou.
- le nombre d'accidents mortels dont sont victimes chaque année les cyclistes sur les routes genevoises,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- considérer comme une priorité politique l'aménagement de pistes cyclables en Ville de Genève;
- résoudre les points noirs du réseau municipal en matière d'aménagements cyclistes;
- rendre systématiquement publiques les prétendues décisions cantonales interdisant ces aménagements;
- étudier et chiffrer afin de mettre en œuvre, pour ce qui concerne la Ville de Genève et dans les meilleurs délais, les mesures annoncées par le Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (cent mesures pour une «mobilité cohérente et équilibrée»).